

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mars 2017

Date de convocation : le 13 mars 2017

Présents : Mme BICHARD, M. BLANC, M. BOUDONNAT, Mme CHEVALIER, Mme CORMIER, M. DUBOIS, M. KEMPF, Mme MOLINS, Mme PERRICHON, M. PEYRON, M. TABARLY

Absent(e)s : M. BEGIN, M. THEVENET

Excusé(e)s : Mme GAUFFENY,

Pouvoirs : M. PRIEUR à M. DUBOIS,

Secrétaire de séance : Mme BICHARD

Ouverture de séance à 19 h 00 par Monsieur Jean-Pierre BLANC, Maire

Compte rendu de la réunion du 07 février 2017 :

Après examen de ce document, le conseil municipal délibère et adopte ce dernier à l'unanimité des membres présents.

Compte de gestion 2016 :

Monsieur le Maire et Mme PERRICHON présentent au conseil municipal ce document comptable tenu par la trésorerie générale de Bellerive sur Allier. Le conseil municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents le compte de gestion de la commune pour l'année 2016.

Compte administratif 2016 :

Monsieur le Maire et Mme PERRICHON détaillent les dépenses et recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement. Monsieur PEYRON, doyen d'âge, fait procéder au vote. Le conseil municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents ce compte administratif 2017 (section fonctionnement et section investissement).

Subventions aux associations :

Monsieur Tabarly présente au conseil municipal l'état des subventions aux associations. Ce dernier passe en revue chaque association et propose de verser à l'Amicale des Associations la somme de 1 000 € supplémentaire en contre partie de l'organisation de la fête patronale et du feu d'artifice. Les autres associations recevront le même montant qu'en 2016.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents accepte cette proposition.

Par ailleurs, il est demandé aux associations utilisant des bâtiments communaux, de maîtriser au mieux les consommations électriques et eaux, il a en effet été constaté de fortes augmentations à certains endroits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents accepte cette proposition.

Impôts :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'augmenter, en 2017, les impôts de 1% pour la taxe d'habitation et la taxe foncière (bâti). Les nouveaux taux seront les suivants : la taxe d'habitation de 11.21 passe à 11.32 et la taxe foncière (bâti) passe de 17.44 à 17.61 ; sachant que ces nouveaux taux se trouvent en dessous

de la moyenne départementale. Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à la majorité des membres présents (pour 12 et abstention 2), accepte cette augmentation d'impôts pour 2017.

Subvention à l'office de tourisme :

Monsieur le Maire propose d'allouer à l'office de tourisme communal, une subvention de 4 500 € afin de faire face aux dépenses de fonctionnement. Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées, et à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder cette subvention d'un montant de 4 500 €. Cette somme sera remboursée par la Communauté d'Agglomération qui assure la compétence tourisme, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Une délibération sera également établie pour clôturer l'exercice de l'Office du Tourisme Communal.

Subvention au Centre Communal d'Action Social (CCAS) :

Monsieur le Maire propose d'allouer au CCAS, une subvention d'équilibre d'un montant de 200 € pour l'année 2017. Cette dernière sera versée seulement en cas de besoin. Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées, et à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder cette subvention d'un montant de 200 € pour l'année 2017.

Divers tarifs :

Monsieur le Maire et le conseil municipal décident de ne pas modifier les tarifs appliqués par la mairie (salle polyvalente, droit place, la photocopie, etc...).

PLUi :

Une convention doit être signée entre la Mairie et Vichy Communauté afin que le Maire et la 1^{ère} adjointe puissent signer les droits de préemption refusés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents :
Accepte les termes de la convention présentée.

Autorise Monsieur le Maire et les Adjointes délégués à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Eclairage public : Un éclairage public sera installé au lieu dit « Dayalot » ce qui représente pour la commune un coût net de 379 €.

Suite au recalage des heures de l'éclairage public la commune a fait des économies, passant de 12 000 € en 2015 à 10 000 € en 2016 et 9 400 € prévu en 2017.

Une demande a été faite auprès du SDE03 pour que l'éclairage situé « Place des anciens Combattants » soit permanent.

Commissions municipales :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a constaté que certaines commissions n'étaient jamais réunies.

Il demande qu'un huis-clos soit prévu à la prochaine réunion.

Questions diverses :

- Il sera demandé au service technique d'effectuer un relevé des compteurs d'eau et d'électricité de tous les bâtiments communaux suite à l'augmentation des dépenses constatées sur l'année 2016.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une convention sera établie entre M. LOPEZ et la commune concernant le montant des dépassements supplémentaires concernant la transformation du projet avec fabrication de pain. Cela permettra d'avoir un engagement écrit entre la commune et l'exploitant.

L'ouverture de la boulangerie est programmée pour septembre au lieu du mois de mai initialement prévu, du fait des travaux supplémentaires engagés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents :
Accepte les termes de la convention entre la mairie et M. LOPEZ.
Autorise Monsieur le Maire et les Adjointes délégués à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

- Le pizzaiolo propose de venir les midis pendant durant la période touristique.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées, et à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter cette proposition.

- CCAB : pour information l'accès à la Mairie se fera par la rue Chabotin avec un accès pour personnes à mobilité réduite adapté.

- Projet routier : une réunion est prévue le vendredi 24 mars 2017 concernant la convention autorisant le déblocage des moyens financiers qui serviront aux démolitions des bâtiments.
Suite au déplacement du lavoir, un problème d'emplacement des futures toilettes reste à régler.

- Révision AVAP : Une réunion est prévue le jeudi 23 mars 2017.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une commission doit être créée pour l'AVAP. Elle sera composée de :

- l'Architecte des Bâtiments de France,
- 3 représentants des administrations (DRAC, DREAL, Préfecture),
- 5 élus du Conseil Municipal (M. BOUDONNAT, M. KEMPF, MME CORMIER, M. THEVENET M. TABARLY)
- 4 personnalités qualifiées : 2 au titre du patrimoine, 2 au titre des intérêts économique locaux (MELLE CHANELET, M. MATHE, M. RECHAUSSAT, M. RIBEIRO).

- Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'organiser une inauguration pour la Tour Barbéry. La date du 21 avril 2017 vers 16 h 00 ou 17 h 00 est retenue.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que très peu d'élus étaient présents au concert « TRIANGO » organisé par l'office de tourisme le 11 avril 2017.

- Monsieur TABARLY informe le conseil municipal que l'installation des tableaux pour l'exposition « L'Oracle » du 15 avril au 02 mai 2017 se fera le jeudi 13 avril à partir de 14 h 00.

- Monsieur TABARLY informe le conseil municipal de la rectification des horaires de la bibliothèque. L'ouverture du samedi matin s'effectuera à 9 h 30 au lieu de 9 h 00.

- Monsieur BOUDONNAT informe le conseil municipal que des diagnostics ont été faits concernant l'opération COCON sur les bâtiments de l'école primaire, la garderie et la cantine. Le montant des travaux s'élève à 11 745.00 € qui sera subventionné à hauteur de 80 % par Vichy Communauté à condition que les travaux commencent cette année. Ceux-ci s'effectueront en fin d'année 2017 afin que la part communale de 2 349.00 € soit budgétée sur l'exercice 2018.

Départ de Monsieur DUBOIS

- Monsieur BOUDONNAT informe le conseil municipal que des travaux de nettoyage, de paillage, de balayage, de labourage, sur les divers terrains de la commune, ont été effectués par le service technique de Saint Germain-des-Fossés.

Celui-ci a effectué un appel d'offre pour le fleurissement de la commune. C'est l'entreprise DESMARAIS qui a été retenue pour un montant de 783.83 € H.T. ce qui nous permet une économie de 200.00 à 300.00 €.

- Monsieur KEMPF informe le conseil municipal qu'aucun éclairage, ni abri n'ont été prévus pour les enfants attendent le bus l'hiver, à l'angle du « chemin du Grand Poënat » et du « Pavé ». Une réflexion est à mener pour envisager une réponse positive à ce problème.

- Madame BICHARD informe le conseil municipal qu'à la suite du nouveau programme scolaire la directrice demande un budget supplémentaire pour l'achat des nouveaux livres

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées, et à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder une subvention supplémentaire de 500.00 € par an pendant 2 ans pour l'achat des livres.

Clôture de la séance : 21h30

Transcrit par Sylvie ANDRE